



Koning Albertlaan 95
9000 GENT

C.P. DE L'INDUSTRIE DES TABACS 133

S.C.P. des entreprises de fabrication de cigares & cigarillos 133.03

A partir de la première période de paie de juillet 2022.

Indexation 2,20 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Salaires barémiques

36h30'/semaine

Attention: entreprises avec 38 heures/semaine (- 10 travailleurs sans option AR 181): ce barème x 36,5/38

Catégorie	salaire horaire
Catégorie I	15,7555
Catégorie II	15,8005
Catégorie III	15,8545
Catégorie IV	16,5390
Catégorie V	16,9185
Catégorie VI	17,2165

Supplément pour salaire à la pièce : **7,1815**

Indemnités

Travail en équipes successives

34 h. 34 min. 41 sec./semaine

		Cat. I	Cat. II	Cat. III
	pourcentage	salaire horaire	salaire horaire	salaire horaire
Equipes successives	+13,03%	17,8085	17,8595	17,9205
Travail de nuit	+18,46%	18,6640	18,7175	18,7810
		Cat. IV	Cat. V	Cat. VI
	pourcentage	salaire horaire	salaire horaire	salaire horaire
Equipes successives	+13,03%	18,6940	19,1230	19,4600
Travail de nuit	+18,46%	19,5920	20,0415	20,3945

Prime jubilé

	prime brut
après 25 ans ancienneté	500,00 EUR
après 35 ans ancienneté	700,00 EUR

Sécurité d'existence à charge de l'employeur
20,3945 EUR